

## **Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Subvention exceptionnelle d'investissement à l'association «Centre de Loisirs du Barboux»**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** L'association «Centre de Loisirs du Barboux» sollicite la Ville de Besançon pour un projet d'investissement concernant son Centre de Vacances du Barboux.

La demande est similaire à celle des associations «Etoile de Saint-Ferjeux» (Centre de Vacances à Noël Cerneux) et «MJC Besançon» (Base Nautique à Malbuisson) pour lesquels le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour une subvention de ce type le 30 novembre 2006 pour l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux et le 22 juin 2006 pour la MJC Clairs-Soleils.

Les nouvelles réglementations en matière de mise en sécurité et d'hygiène imposent au Centre de Vacances du Barboux d'importants travaux de rénovation (sanitaires et cuisine, accessibilité aux personnes handicapées, etc.).

Le deuxième enjeu du plan d'aménagement concerne une diminution du coût de fonctionnement en chauffage en réalisant des travaux d'isolation, en particulier dans la salle polyvalente, et l'installation d'un chauffage au bois.

Enfin, le troisième enjeu concerne le développement même du Centre de Vacances qui après une étude de «Mad Information Conseil» pourrait accueillir davantage de séjours familles (passage de 3,4 % à 28,3 % de part des séjours familiaux sur l'ensemble des activités entre 2007 et 2010) et de classes de découverte.

Ce centre de Vacances accueille comme pour la MJC de Besançon - Clairs-Soleils ou l'Etoile de Saint-Ferjeux, de nombreux séjours pour enfants et jeunes (4 800 journées - enfants lors des vacances scolaires de juillet-août) dont une majorité de jeunes Bisontins (pour exemple : 48 enfants de Besançon ont utilisé les bons vacances Ville pour ces séjours en 2006). L'intérêt éducatif et social de ces séjours n'est plus à démontrer.

Le montant total du projet s'élève ainsi à 212 467 €.

Une participation de l'Etat et des collectivités locales a été sollicitée ainsi que la CAF de Besançon qui a encouragé le centre de loisirs à développer les séjours «familles», la Ville soutenant l'association à ce titre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'équipement de 16 000 € (soit 7,5 % du total de l'opération).

Cette subvention sera versée dès présentation d'une attestation de réalisation des travaux et après signature de la convention correspondante.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 16 000 € à l'association «Centre de Loisirs du Barboux». Cette dépense sera imputée au chapitre 204.422/2042.7032 CS 47030 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égale montant en provenance du compte de dépenses imprévues d'investissement inscrit au chapitre 020.01/020 CS 20200 du budget primitif 2007

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec cette association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.*